

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2022 – DAF-31

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022**

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 du mois de janvier à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni en présentiel à la salle des délibérations du syndicat et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis		X	LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David	X		ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25								
26								
27					ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc	X		TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

TITULAIRES			Affichage : 10/02/2022		SUPPLEANTS			Réception par le préfet : 10/02/2022	
			Présents	Abs, exc				Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice			
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony			
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise			
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François			
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy			
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine			
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise			
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue			
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri			
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy			
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal			
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel			
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges			
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie			
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée			
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie			
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly			
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe			
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany			
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick			
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle			
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert			
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis			
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie			
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier			
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Eman			
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas			

Les délégués suivants étaient en distanciel : M. Didier **MERIDAN** – Mme Nicole **ERDAN-DECOTEAUX** – M. Félix **EMMANUEL** – M. Jean-Marc **HEGESIPPE** – Mme Ornella **KINDEUR**

Le président de la délégation spéciale pour la ville du Lamentin M. Frédéric **CAILLON** a été convoqué.

Procurations : M. Georges **COUPPE DE K MARTIN** à M. Eric **LATCHOUMANIN**

Secrétaire de séance : M. Laurent **CHERALDINI**

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Vu la Loi n°96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif de l'exercice 2022 en date du 17 décembre 2021,

Vu la délibération n°DEL-2021-DAG-07 du Sy.MEG en date du 07 mai 2021 relative aux modalités d'organisation du comité syndical du Sy.MEG à distance ;

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	28
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : De voter par chapitre le budget primitif 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement

Dépenses

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	906 812.00		906 812.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 951 927.00		1 951 927.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 652 865.00		3 652 865.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	296 647.00		296 647.00
66	CHARGES FINANCIERES	318 752.00		318 752.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150 000.00		150 000.00
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		573 696.00	573 696.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		321 075.00	321 075.00
Dépenses de fonctionnement - Total		7 277 003.00	894 771.00	8 171 774.00

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	517 000.00		528 255.00
72	TRAVAUX EN REGIE		393 000.00	393 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	6 966 649.00		6 966 649.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	244 970.00		244 970.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 900.00		38 900.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes de fonctionnement - Total		7 626 561.00	383 678.00	8 171 774.00

Recettes

- Section d'investissement

Dépenses

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 605 159.00		1 605 159.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	15 000.00	393 000.00	15 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	50 000.00	970 000.00	50 000.00
	Total des opérations d'équipement	14 470 312.00		14 470 312.00
	Dépenses d'investissement - Total	16 140 471.00	1 363 000.00	17 503 471.00

Recettes

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 600 000.00		1 600 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	14 038 700.00		14 038 700.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		573 696.00	573 696.00
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		970 000.00	970 000.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		321 075.00	321 075.00
	Recettes d'investissement - Total	15 638 700.00	1 864 771.00	17 503 471.00

Article 2 : D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	8 171 774,00 €	8 171 774,00 €
Investissement	17 503 471,00 €	17 503 471,00 €
TOTAL	25 675 245,00 €	25 675 245,00 €

Article 3 : Le projet de budget est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 07 février 2022
Président
DULAC Daniel



BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Le budget primitif 2022 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du comité syndical du 17 décembre 2021.

Il transpose sous forme de propositions nouvelles, les orientations mais il n'intègre pas les restes à réaliser d'investissement et la reprise des résultats de l'exercice 2021.

Ces éléments seront repris lors du vote du budget supplémentaire 2022.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2022 abordera successivement :

- La balance générale du budget
- L'équilibre de la section de fonctionnement
- L'équilibre de la section d'investissement

I. LA BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le budget primitif de l'année 2022 s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 25 675 245 € répartis de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 277 003	7 778 774	16 140 471	15 638 700	23 417 474	23 417 474
opérations d'ordre	894 771	393 000	1 363 000	1 864 771	2 257 771	2 257 771
Budget Primitif 2022	8 171 774	8 171 774	17 503 471	17 503 471	25 675 245	25 675 245
<i>Budget Primitif 2021 (pour mémoire)</i>	<i>8 021 739</i>	<i>8 010 239</i>	<i>14 642 091</i>	<i>14 642 091</i>	<i>22 663 830</i>	<i>22 652 330</i>

Le volume global du budget primitif 2022 augmente de 11.77 % par rapport au budget 2021.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services et les recettes qui sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) représentent en 2022 un montant de 8 171 774 €. Elles enregistrent une progression de 2.02 %, qui correspond à l'inscription des opérations de maintenance de l'éclairage public.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation	
				en euros	en %
011	Charges à caractère général	627 751	906 812	279 061	44,45%
60	Achats	43 050	62 150	19 100	44,37%
61	Services extérieurs	449 343	686 371	237 028	52,75%
62	Autres services extérieurs	116 451	139 140	22 689	19,48%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	18 907	19 151	244	1,29%
012	Charges de personnel	1 846 517	1 951 927	105 410	5,71%
633	Impôts et taxes sur rémunération	34 500	38 500	4 000	11,59%
64	Charges de personnel	1 812 017	1 913 427	101 410	5,60%
65	Autres charges de gestion courante	261 403	296 647	35 244	13,48%
653	Indemnités et frais des élus	141 500	145 500	4 000	2,83%
657381	Autres établissements publics locaux	53 000	49 000	-4 000	-7,55%
65748	Subvention aux personnes de droit privé	39 900	43 144	3 244	8,13%
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	27 000	59 000	32 000	118,52%
65888	Autres charges diverses de gestion courante	3	3	0	0,00%
66	Charges financières	702 388	318 752	-383 636	-54,62%
67	Charges exceptionnelles	111 500	150 000	38 500	34,53%
042	Dotations aux amortissements	800 000	573 696	-226 304	-28,29%
014	Atténuation de produits	3 660 680	3 652 865	-7 815	-0,21%
023	Virement à la section d'investissement		321 075	321 075	%
	Total	8 010 239	8 171 774	161 535	2,02%

011- Charges à caractère général : 906 812 €

Les charges à caractère général comprennent les achats, les prestations de services et impôts divers réglés par le syndicat. Ce chapitre enregistre désormais la maintenance des réseaux pour l'éclairage public.

012- Charges de personnel et frais assimilés : 1 951 927 €

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant. Cette augmentation par rapport au compte administratif 2021 repose sur le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de la carrière des agents (échelons, avancements) et du recrutement de deux agents.

014- Atténuation des produits : 3 652 865 €

Ce chapitre enregistre le reversement de 50% de la TCFE aux communes et le reversement de 98 % de la RODP électricité.

65 – Autres charges de gestion courante : 296 647 €

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des subventions versées par le syndicat aux personnes de droit public et privé (COS & OREC).

66- Charges financières : 318 752 €

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E) ainsi que les intérêts de la ligne de trésorerie. On observe une diminution de 54.62 % sur ce chapitre par rapport à l'année précédente. **Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, cette évolution s'explique par la renégociation des taux de quatre emprunts de la CEPAC et un emprunt du Crédit Agricole.**

67- Charges exceptionnelles : 150 000 €

Ce poste de dépense enregistre les remboursements aux pétitionnaires et les subventions exceptionnelles.

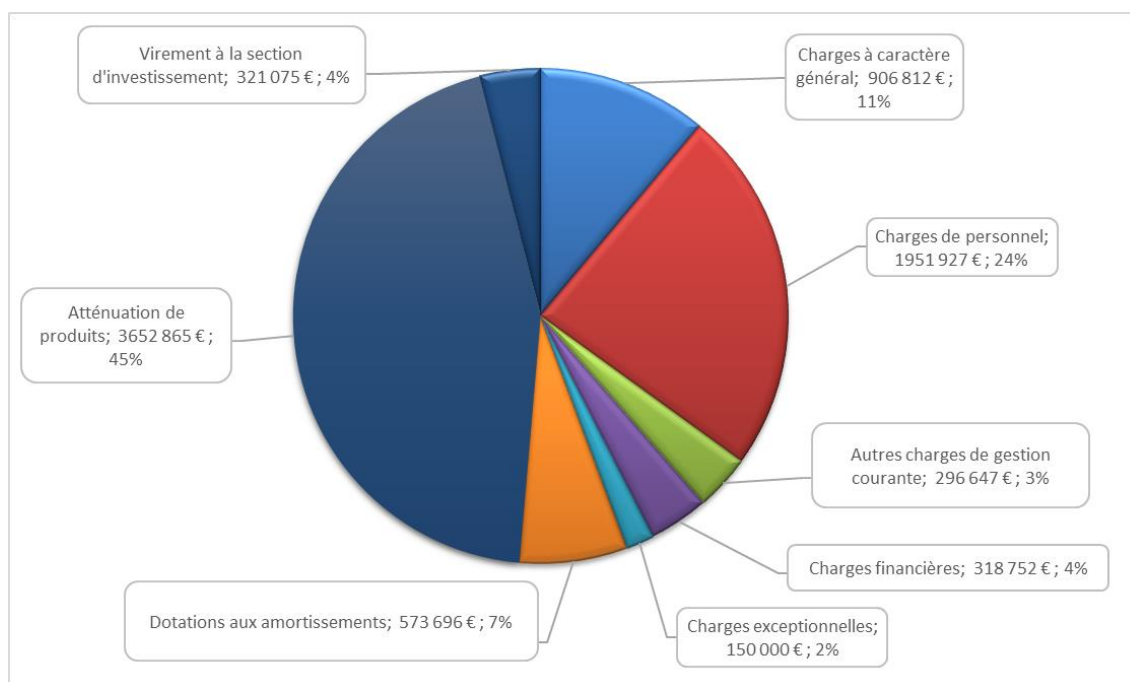
042 – Dotations aux amortissements : 573 696 €

L'**amortissement** représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La **dotation aux amortissements** est la somme que représente cette perte de valeur.

023 – Virement à la section d'investissement : 321 075 €

Ce chapitre correspond à la capacité d'autofinancement dégagée à la section de fonctionnement.

La répartition des dépenses de fonctionnement :



B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 8 171 774 € en 2022, en augmentation de 2.02 % par rapport au budget primitif 2021.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation	
				en euros	en %
013	Atténuation des charges	0	0	0	
70	Produits des services et du domaine	517 000	528 255	11 255	2,18%
70323	RODP	172 000	173 000	1 000	0,58%
70328	Autres droits de stationnement et de location	60 000	60 000		
70388	Autres redevances R1	285 000	295 255	10 255	3,60%
73	Impôts et taxes	6 980 320	6 966 649	-13 671	-0,20%
74	Dotation, subventions et participations	91 041	244 970	153 929	169,08%
75	Autres produits de gestion courante	38 200	38 900	-38 200	-100,00%
042	Production immobilisée	383 678	393 000	9 322	2,43%
	Total	8 010 239	8 171 774	122 635	2,02%

70- Produits de services et du domaine : 528 255 €

Ce chapitre comprend la RODP, la redevance R1 versée par EDF et les droits d'usage ORANGE calculés sur les chantiers d'enfouissement.

73- Impôts et taxes : 6 966 649 €

Ce poste de recettes enregistre la taxe sur l'électricité (TCFE) versée par le concessionnaire EDF.

74 – Dotations, subventions et participation : 244 970 €

Il est inscrit à ce chapitre la dotation relative à la maintenance de l'éclairage public.

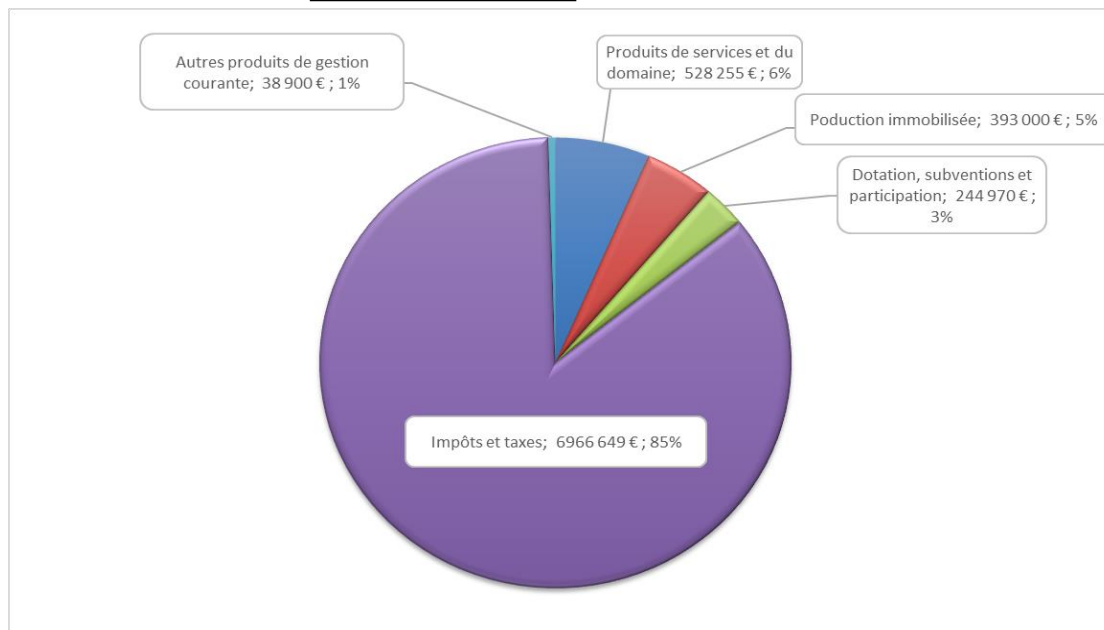
75 – Autres produits de gestion courante : 38 900 €

Il s'agit essentiellement de l'encaissement de la part relative au chèque déjeuner des agents et des loyers perçus par le syndicat pour la location de la salle de délibérations.

042 – Production immobilisée : 393 000 €

Opération d'ordre relative aux travaux effectués en régie

La répartition des recettes de fonctionnement :



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et aux recettes nouvelles d'investissement à prendre en charge sur l'exercice. Pour rappel, les restes à réaliser de l'exercice précédent ne sont pas pris en compte sur le budget primitif de l'année N.

Cette section fait apparaître une augmentation des dépenses et des recettes par rapport à 2021 de l'ordre de 19.54 %. Cette évolution est liée principalement à la compétence optionnelle « l'éclairage public ».

A. Les dépenses d'investissement

Composées des dépenses financières, des dépenses d'équipement et des opérations d'ordre, les dépenses d'investissement s'élèvent en 2022, hors restes à réaliser à 17 503 471 €. Les sommes proposées par opération sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation	
				en euros	en %
16	Remboursement d'emprunts	2 205 194	1 605 159	-600 035	-27,21%
20	Immobilisations incorporelles	42 343	15 000	-27 343	-64,58%
21	Immobilisations corporelles	143 000	50 000	-93 000	-65,03%
Opération					
14	Programme de renforcement	3 230 000	3 393 937	163 937	5,08%
15	Programme d'extension	4 852 000	4 792 500	-59 500	-1,23%
16	Programme de sécurisation	88 750	112 875	24 125	27,18%
17	Programme d'enfouissement	1 520 000	2 950 000	1 430 000	94,08%
18	Programme d'éclairage public	1 480 000	3 221 000	1 741 000	117,64%
22	Programme énergies renouvelables	150 000	0	-150 000	-100,00%
040	Travaux en régie	383 678	393 000	9 322	%
041	Opérations patrimoniales	547 126	970 000	422 874	77,29%
	Total	14 642 091	17 503 471	2 861 380	19,54%

16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 605 159 €

Il s'agit du remboursement annuel du capital de la dette.

20 – Immobilisations incorporelles : 15 000 €

Ce chapitre est constitué essentiellement de l'achat de logiciels et de frais d'insertion et d'étude hors programme.

21 – Immobilisations corporelles : 50 000 €

Ce poste de dépenses intègre l'achat ou le renouvellement de mobilier et de matériels informatiques.

Opération 14 – Programme Renforcement : 3 393 937 €

Ce montant correspond à la programmation du FACE 2021.

Opération 15 – Programme Extension : 4 792 500 €

Ce montant correspond à la programmation du FACE 2021.

Opération 16 – Programme Sécurisation : 112 875 €

Ce montant correspond à la programmation du FACE 2021.

Opération 17 – Programme Enfouissement : 2 950 000 €

Ce montant est inscrit dans le cadre de l'article 8 et de la programmation du FACE 2021.

Opération 18 – Programme Eclairage Public : 3 221 000 €

Dans le cadre de sa mission optionnelle, l'éclairage public, le Sy.MEG a délibéré en faveur de la commune du Moule et des discussions sont en cours avec d'autres communes.

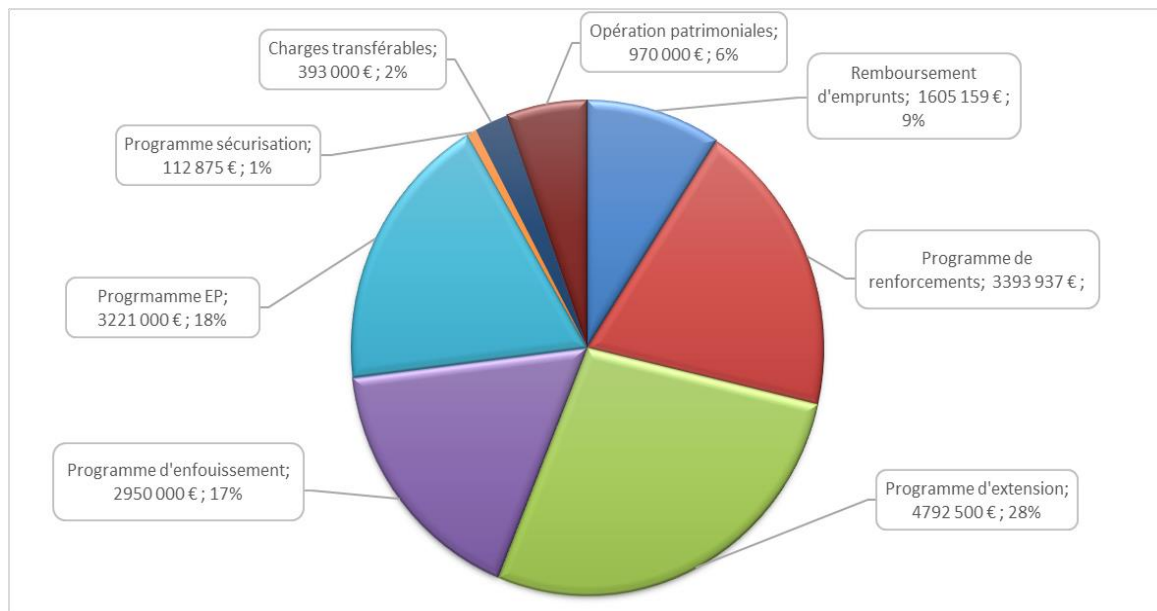
040 – Charges transférables : 393 000 €

Ce compte correspond au transfert des travaux en régie au compte 2031 « frais d'études »

041 – Opérations patrimoniales : 970 000 €

Ce compte enregistre le transfert des études suivies de travaux au compte 21534 « réseaux d'électrification.

La répartition des dépenses d'investissement :

**A. Les recettes d'investissement**

Ces recettes sont composées de dotations et de subventions. Elles sont estimées hors restes à réaliser de l'exercice précédent à 17 503 471 € en 2022.

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation	
				en euros	en %
13	Subvention d'investissement reçues	11 404 180	14 038 700	2 634 520	23,10%
1312	Région	255 000	67 000	-188 000	-73,73%
1313	Département	70 000	0		%
1314	Commune	1 035 000	3 100 900	2 065 900	199,60%
1317	FEDER	0	2 152 600	2 152 600	%
1318	Autres PCT, Article 8, Facé, Pétitionnaires & subv. MDA	10 044 180	8 718 200	-1 325 980	-13,20%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 890 785	1 600 000	-290 785	-15,38%
021	Virement de la section de fonctionnement	0	321 075	321 075	%
040	Amortissements des immobilisations	800 000	573 696	-226 304	-28,29%
041	Opération patrimoniales	547 126	970 000	422 874	77,29%
Total		14 642 091	17 503 471	3 119 380	19,54%

13 – Subventions d'investissement reçues : 14 038 700 €

Le syndicat doit percevoir en 2022 :

- 67 000 € correspondant à la subvention Région pour la rénovation de l'éclairage public,
- 3 833 000 € du FACÉ
- 2 749 200 € d'EDF au titre de la PCT, de l'article 8 et de la subvention MDE,
- 2 152 600 € pour le FEDER,
- 3 100 900 € pour la participation des communes,
- 2 136 000 € pour la participation des pétitionnaires (bailleurs sociaux, lotisseurs, particuliers).

10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 600 000 € pour le FCTVA

040 – Amortissement des immobilisations : 573 696 €

Contrepartie des dotations aux amortissements

041 – Opérations patrimoniales : 970 000 €

Contrepartie du transfert des études suivies de travaux

021- Virement de la section de fonctionnement : 321 075 €

La répartition des recettes d'investissement :

